

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 Janvier 2019 A PLAISANCE

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF

Le 21 JANVIER à 20 h 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de
PLAISANCE sous la présidence de M. Jérôme BETAILLEDate de convocation : 15 Janvier 2019

En exercice 39
Présents 31
Pouvoirs 02
Votants 33
Délégués des communes :

<u>BARDOU</u> -M. Jean-Paul ROUSSELY	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND absente -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE + 1 pouvoir de Mme BARBE -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUÉL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE excusée -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne-Marie FONTAYNE
<u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD absente	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER excusé -Mme Françoise DUBOIS + 1 pouvoir de M CASTAGNER	<u>MONMADALES</u> -M. Michel RAYNAL
<u>MONMARVES</u> -M. Jean-Claude DOLO	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE	<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC
<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> -M. Thierry GROSSOLEIL excusé	<u>SADILLAC</u> M Jean François FRUTTERO
<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE absent	<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO
<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<u>STJULIEN-INNOCEENCE-EULALIE</u> -M. Jean Maurice BOURDIL -M. Jean Jacques NADAL -M. Martial LAJOUX	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Pierre RICHIERO
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE Excusé		

M. Bernard TRIFFE est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Demande de subvention dans le cadre de l'opération « La Start'up est dans le pré » portée par la société Humanetech.
- 2- Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Eymet.
- 3- Collecte des ordures ménagères sur la commune d'Eymet : Précision du périmètre au regard de la délibération du 19-12-2016.
- 4- Renouvellement du contrat de travail à durée déterminée du technicien du SPANC à compter du 1^{er} mars 2019.

- 5- Demande de subvention au titre du contrat territorial pour le financement de l'étude de faisabilité sur la salle de découpe.
- 6- Demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine pour le financement de l'étude de faisabilité sur la salle de découpe.
- 7- Choix du prestataire : Marché de faucardage.
- 8- Demande de DETR 2019 : Réfection de trois ouvrages d'art sur la commune de Conne de Labarde et de St Cernin de Labarde.
- 9- Demande de DETR 2019 : travaux d'aménagement de la cuisine d'ISSIGEAC.
- 10- Questions diverses.

M Alain CASTANG Président de l'association des Maires Ruraux 24, et représentant du SDE 24 vient distribuer à chaque Maire, un annuaire 2019, et un bulletin d'adhésion pour adhérer à l'association des Maires Ruraux 24.

M Henri Delage remet en suivant un agenda 2019 du Conseil Départemental à chaque délégué communautaire.

Le Président souhaite la bienvenue à la nouvelle commune « Saint Julien-Innocence-Eulalie » et à ses délégués (qui sont les Maires des trois anciennes communes).

Le Président demande que l'adoption du PV du Conseil Communautaire du 17 Décembre 2018 soit votée lors du prochain Conseil Communautaire qui aura lieu le 18 Février 2019.

Le Président donne lecture du courrier reçu de la DGFIP concernant la taxe Gémapi. Il sera désormais possible de voter le produit avant le 15/04/2019, au même titre que les 4 autres taxes. La délibération prise le 15/10/2018 sera valable.

est donc

M Legal indique que ces informations ont été également envoyées dans les Mairies.

1- Demande de subvention dans le cadre de l'opération « La Start'up est dans le pré » portée par la société Humanetech.

Il s'agit d'un évènement dédié à l'émergence et à la création d'entreprises innovantes en milieu rural qui permet à des porteurs de projets de bénéficier de formations pour réussir le lancement de leur entreprise. Sont prévues deux jours d'intervention, les 5 et 6 avril 2019 avec des séances de travail coachées, des intervenants extérieurs et des présentations devant des jurys.

Cette opération qui réunit près d'une centaine de participants a reçu avis favorable du département de la Dordogne qui sera partenaire de l'organisation.

Le coût est estimé à 60 000 € avec 60 % de participation du secteur privé, 10 000 € du département, il resterait 14 000 € à financer.

Suite à l'avis favorable du bureau pour la tenue de cette manifestation sur la commune d'Eymet, il est demandé une subvention de 3 000 € à CCPSP.

M Hervé Delage réprecise les modalités de cet « évènement phare » et innovant de l'année 2019. Il indique qu'à partir de février 2019, il y aura 10 ateliers mis en place sur les 4 Périgord. Le Pôle Emploi de Bergerac fera des présélections de candidats le 1^{er} et le 12 février 2019 pour participer à cette action. Il informe que cet évènement bénéficiera d'une grosse couverture médiatique.

M Henri Delage rajoute que cette action est une opération départementale et régionale et qu'à ce titre le Conseil Départemental investit 20000 €, et la région 12000 €. Il trouve que c'est une opportunité très intéressante pour la valorisation du milieu rural.

M Combeau demande si les cessions seront publiques, M Delage lui répond que ce sera ouvert à tous les publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité la demande de subvention d'un montant de 3000 € dans le cadre de l'opération « La Start'up est dans le pré » portée par la société Humanetech.

2- Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Eymet

Le PLU d'Eymet approuvé le 4 août 2005 a été mis en révision le 6 décembre 2010 pour répondre aux besoins actuels et futurs de la commune, notamment : Améliorer les zones économiques, restructurer les zones constructibles, corriger le règlement du PLU, adapter le PLU aux nouvelles contraintes, notamment en matière d'environnement et le rendre compatible avec le SCOT.

Pour rappel, le conseil communautaire prenant compte du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, a approuvé le PADD le 19 juin 2017 ;

Suite à l'arrêt projet, approuvé par le conseil communautaire le 26 mars 2018, la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) d'Eymet a été soumise à enquête publique du 24 août au 24 septembre 2018.

Suite aux modifications apportées au projet, selon les observations formulées pendant l'enquête publique et aux avis des Personnes Publiques Associées, il est proposé d'approuver le projet de révision du PLU d'Eymet.

Le zonage PPRI n'étant pas correcté, il indique que la zone économique du Carrousel a été amputée.

Le Président rappelle qu'il y avait auparavant 140 hectares de terrain constructible sur la commune d'Eymet et qu'avec la révision du PLU, suivant l'arrêté du SCOT, la superficie est actuellement de 40 hectares sachant qu'il faudra arriver à terme à 26 hectares constructible dans le cadre du PLUI.

M Lagenèbre rappelle que la révision du PLUI a été lancée en 2010 pour répondre aux besoins de la commune. Il souligne qu'il existe à ce jour un bon document de travail qui permet malgré les difficultés d'être en équation avec le SCOT.

Le Président tient à souligner qu'il existe cependant des mécontentements chez certains propriétaires, notamment lors de successions avec terrain potentiellement constructible et qui ne le seront plus. Il remarque aussi qu'un bon travail de fond a été fait avec le PLU et espère que les élus communautaires pourront utiliser ce dernier dans le cadre du PLUI.

M Legal demande s'il y a bien compatibilité avec le SCOT.

Le Président lui répond que le règlement est conforme et validé par le SYCOTEB actuel.

M Richiéro demande si à terme il n'y aura pas de problèmes avec des « donations partage » lorsque les gens ont déjà payé.

M Bourdil lui répond qu'il y a un risque, lors de l'évolution et la création des règlements d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité l'approbation du projet de révision du PLU d'Eymet.

3- Collecte des ordures ménagères sur la commune d'Eymet : Précision du périmètre au regard de la délibération du 19-12-2016.

Il s'agit ici de clarifier le zonage des Bornes d'Apport Volontaire (BAV) d'Eymet, et préciser que le zonage correspond à la totalité de la commune d'Eymet et non uniquement à la bastide.

La nouvelle organisation de collecte doit démarrer au 1^{er} avril 2019 car il y a des difficultés à mettre en place les BAV (Borne d'Apport Volontaire). L'aménagement paysagé sera pris en charge par la commune pour un montant total de 50000 Euro.

Le coût de l'installation des BAV sera pris en charge par le SMD3 pour un montant d'environ 30000 Euro par BAV.

M Veyrac informe que pour la commune de Montaut, une seule plateforme est à mettre en place dans le cadre de regroupement des contenants.

M Triffe informe qu'il a rendez-vous le 22/01/2019 avec Mme Castang du SMD3 pour faire le point sur l'aménagement des PAV (Point d'Apport Volontaire).

M Legal pense que compte tenu de l'évolution concernant la gestion des déchets, il est souhaitable de ne pas engager trop de frais mais qu'il sera nécessaire de faire quelques emménagements suite à la modification des tournées.

M Triffe indique qu'actuellement on fait des emménagements pour les bacs sur roues, sachant que l'on pourra faire le choix pour l'installation de bornes aériennes pour 120 habitants. A ce jour rien n'est défini pour l'avenir et nous aurons la possibilité de choisir.

M Legal demande si il faut mettre en place des busages, jusqu'à quel montant peut-on investir ?

Le Président lui répond qu'il est prévu 1000 € de financement par point de PAV sachant que 100 points ont été recensés.

M Pomedio trouve que le montant unitaire par PAV est élevé.

Le président lui répond que ce chiffrage date de 2016 et a été revu à la baisse.

Le Président encourage les Maires à faire des réunions d'information publiques (avec le soutien du SMD3 qui se propose d'intervenir si nécessaire) pour œuvrer à la diminution des ordures ménagères. Il maintient qu'il faut favoriser le recyclage, inscrire les associations dans une démarche de tri, encourager les compostés et cite en exemple le collège d'Eymet, et le travail amorcé dans ce sens par l'EHPAD d'Eymet. Il trouve ces démarches nécessaires pour l'avenir.

Il indique que les collectivités seront facturées en fonction de la quantité « de sacs noirs » uniquement. Il rappelle enfin que si rien n'est fait en 2025, il y aura une augmentation financière du traitement des déchets très importante du à la TGAP (Taxe Globale sur les Activités Polluantes).

M Veyrac indique que lors des réunions d'informations, afin de répondre à la demande des usagers, il serait souhaitable d'avoir des précisions concernant l'instauration de la tarification incitative.

Le Président lui répond qu'en 2020 le SMD3 va mettre en place une campagne d'information à ce sujet. Il fait également part des questions pour lesquelles il n'y a pas de réponses à ce jour à savoir quelle sera la part fixe et la part variable.

M Triffe précise que rien n'est défini concernant la proportion entre la part fixe et variable au sein du SMD3. Par contre il indique que ce dernier a opté pour une tarification différenciée selon le mode de collecte.

M Tonello dit être agréablement surpris de voir un nombre important de personnes demander des composteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité la précision du périmètre au regard de la délibération du 19-12-2016 concernant la collecte des ordures ménagères sur la commune d'Eymet.

4- Renouvellement du contrat de travail à durée déterminée du technicien du SPANC à compter du 1^{er} mars 2019

Un technicien a été engagé, le 1^{er} mars 2016 en Contrat à Durée Déterminée à temps complet, pour occuper les fonctions de Technicien Territorial (grade de technicien territorial principal 2^{ème} classe échelon 8) pour une durée de 3 ans et pour assurer les fonctions suivantes : Missions obligatoires du SPANC (missions techniques, d'animation et administratives, information et conseils auprès des usagers)

Il est proposé de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2019 au même grade et au même échelon.

Le Président propose de renouveler son contrat, pour une durée de 3 ans et informe le conseil de l'évolution de son cadre indiciaire.

M Martin demande pourquoi ne pas le stagiairiser dès maintenant.

Le Président lui répond que la proposition lui a été faite mais qu'il préfère rester contractuel pour le moment. En effet ce technicien prépare des concours et il préférerait être stagiairiser lorsqu'il les aura obtenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le renouvellement du contrat de travail du technicien du SPANC pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2019 au même grade et au même échelon.

5-Demande de subvention au titre du contrat territorial pour le financement de l'étude de faisabilité sur la salle de découpe

Montant estimé de l'étude : 49 292.00 € HT

Montant de la subvention sollicitée (25%) soit 12 323.00 €

Le Président indique que l'ouverture de pli a été réalisée le 14/01/2019 et que la CAO (Commission d'Appel d'Offre) va recevoir les 4 entreprises en février dans le cadre de la négociation.

M Henri Delage se pose la question sur la suite à donner après cette étude et indique qu'il y aura peut-être un avenant à prendre dans le cadre du contrat territorial.

M Martin demande comment ce projet d'étude va être financé.

Le Président lui répond que des subventions seront à demander. La prévision d'auto financement de la CDC ne dépassera pas 15000 Euro\$. Le Président indique qu'en fonction du montant des subventions allouées, il verra qu'elle est la suite à donner.

M Martin s'inquiète de la diminution des valeurs locatives depuis quelques années constatée sur sa commune.

M Legal demande pourquoi ne pas faire une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité la demande de subvention au titre du contrat territorial pour le financement de l'étude de faisabilité sur la salle de découpe.

6- Demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine pour le financement de l'étude de faisabilité sur la salle de découpe

Montant estimé de l'étude : 49 292.00€HT

Montant de la subvention sollicitée (40%) soit 19 717.80 €

M Hervé Delage informe qu'un gros travail a été réalisé au niveau de la commission économie de la CCPSP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité la demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine pour le financement de l'étude de faisabilité sur la salle de découpe.

7- Choix du prestataire : Marché de faucardage

Date de la consultation : 27/11/2018

Date de la remise des offres : 21/12/2018

Date de la réunion de la commission d'ouverture des plis : lundi 14 janvier 14h30

Montant de l'estimation Administrative : 80 000€ TTC

Ouverture des plis : la commission fait constat d'une seule enveloppe : Entreprise PAILLE Eric SARL LAMACONNE : Montant de 73 688,02€ TTC

Après analyse il s'avère que l'entreprise répond à tous les critères du cahier des charges du règlement et de l'acte d'engagement de la consultation.

L'entreprise SARL LAMACONNE donne en sous-traitance une partie des kms de voirie soit 85,71kms sur les 237,55 kms du marché au G.I.A.S.C.

Après négociation aucune remise supplémentaire n'a été octroyée.

La commission propose au conseil communautaire de signer avec l'entreprise SARL LAMACONNE.

M Bourdil informe que l'entreprise correspond au cahier des charges et précise qu'il est préférable d'avoir un seul référent. Le prix des prestations sera maintenu pour 2 ans.

M Pomedio dit que le GIASQ fait déjà les PDIPR, pour les voies communales c'est aux Maires de voir directement avec l'entreprise s'ils veulent qu'elle intervienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité la signature avec l'entreprise SARL LAMACONNE.

8- Demande de DETR 2019 : réfection de trois ouvrages d'art sur la commune de Conne De Labarde et de St Cernin de Labarde

Lieu de réalisation : Conne de Labarde : Le pont du moulin de l'Estrade et Le pont du « Bief du moulin ». St Cernin de Labarde : Pont sur l'axe N°1 lieu-dit « Les Faures »

Le montant des travaux estimatif est de 151 430.10 € HT

La demande de DETR sollicitée est de 30%, soit 45 429.03 €

Le Président rappelle qu'il n'est nullement mentionné les rénovations d'ouvrage d'art dans le cadre de la DETR 2019.

Il indique que pour la réfection des ponts il y avait eu une demande de subvention de la réserve parlementaire en 2017 (dispositif qui n'existe plus à ce jour) et une subvention du Conseil Départemental sur les amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité la demande de DETR 2019 concernant la réfection de trois ouvrages d'art sur la commune de Conne de Labarde et de St Cemin de Labarde.

9- Demande de DETR 2019 : Travaux d'aménagement de la cuisine d'ISSIGEAC

La CCPSP s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, porté par l'ancien Pays du Grand Bergeracois, de manière à favoriser les circuits courts et l'approvisionnement local pour la confection des repas des écoles maternelles et élémentaires, ainsi que les repas distribués dans le cadre du portage aux personnes âgées

La CCPSP centralisant une grande partie de cette préparation à la cuisine scolaire de l'école d'Issigeac, il est nécessaire d'adapter les locaux à un volume de préparation en augmentation, en particulier par l'aménagement de zones de préparation froide.

Pour cela, une extension de la cuisine sera réalisée de manière à accueillir 2 chambres froides, une à froid positif et l'autre à froid négatif. Des travaux d'aménagement seront également réalisés de manière à séparer l'espace cuisson et l'espace préparation froide.

Une remise en état des locaux est également prévue à l'occasion de ces travaux (murs, plafonds, carrelages, VMC, reprise des normes)

Le montant des travaux estimatif est de 61 950.00 € HT

La demande de DETR sollicitée est de 45%, soit 27 877.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité la demande de DETR 2019 pour les travaux d'aménagement de la cuisine d'ISSIGEAC.

10- Questions diverses

Le Président est interrogé sur le CLSH Castidrôle concernant la gestion de l'accueil des enfants le matin et le soir pendant les petites et grandes vacances. Il propose d'en discuter en réunion de bureau.

M Fricot précise qu'au niveau d'Issigeac pendant les petites et grandes vacances l'accueil du matin et du soir (avant l'heure d'arrivée au CLSH) ne peut plus être assuré par les agents de la CCPSP. L'ADMR gère le bus mais n'a pas prévu d'animateur pour l'encadrement des enfants le matin et le soir.

M Richiéro précise qu'il y a eu des enfants de sa commune au CLSH Castidrôle en 2016.

M Hervé Delage annonce qu'il y aura une réunion avec l'EPFC (Etablissement Public Foncier de la Nouvelle Aquitaine) le 25/01/2019. Cet organisme est un intermédiaire entre les collectivités et les particuliers pour l'achat de terrains et de bâtiments. C'est un organisme intéressant aussi bien pour la CCPSP que pour les communes.

M Bourdil demande aux Maires de regarder le VADE-MECUM qui leur a été envoyé sur la compétence voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22h15

Le secrétaire de séance,
M Bernard TRIFFE



Le Président,
M Jérôme BETAÏLLE



